

# DEMANDE DE SUBVENTION 2023

## ASSOCIATIONS CULTURELLES - JEUNESSE - SOCIALES - LOISIRS et DIVERS

PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT EN MAIRIE AVANT LE : 9 janvier 2023

MAIRIE 16 RUE DE LA BRIERE 44410 LA CHAPELLE DES MARAIS

- Dossier de présentation de l'association complété
- Budget prévisionnel et situation financière, un RIB et le n° INSEE
- Lettre de demande apportant toutes les précisions que l'association estime utiles à l'examen de son dossier (caractéristiques particulières de son activité, intérêt communal, contraintes et frais de fonctionnement particuliers éventuellement, articles de presse, etc.)

Ces informations sont demandées, en application de l'article L.221-8 du Code des communes repris ci-après.

**Article L.221-8** : Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la commune qui a accordé cette subvention. Tous groupements, associations, oeuvres ou entreprises privées qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions sont tenus de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention, **une copie certifiée de leur budget et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous les documents faisant connaître les résultats de leur activité.**

**.Fournir le contrat d'engagement républicain obligatoire lorsqu'une association sollicite une subvention (voir article ci-dessous).**

**Loi contre le séparatisme modifiée par un article 10-1 à la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations : le contrat d'engagement républicain.**

Désormais, toute association ou fondation qui sollicite le bénéfice d'une subvention auprès d'une autorité administrative s'engage, **par la souscription d'un contrat d'engagement** qui a pour objet de lier celle-ci au respect des principes de la République, à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité, de dignité de la personne humaine, ainsi qu'à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République. Ainsi, en cas de non-respect de ses clauses par l'association considérée, il pourra être procédé au retrait des subventions accordées, sans toutefois aller jusqu'à la restitution des sommes précédemment allouées, comme l'indique le Conseil constitutionnel (CC 13 Aout 2021 DC n°2021-823).

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ETRE TRAITE PAR LA COMMISSION**

**Pour les associations : culturelles / sociales / jeunesse / loisirs et divers**



## **DEMANDE DE SUBVENTION 2023**

**Dossier à nous retourner accompagné de toutes les pièces justificatives avant le 9 JANVIER 2023**

### **PRESENTATION DE L'ASSOCIATION**

Nom de l'association :

Activité :

Adresse du Siège Social :

Nom - adresse du Président :

Téléphone :

Adresse email :

**Nom de la personne à contacter pour le traitement de ce dossier (avec mail ou tel) :**

--

N° INSEE :

Date et lieu de déclaration légale de l'association (joindre une copie des statuts en vigueur):

Date de la dernière Assemblée Générale :

Date d'élection du Bureau en exercice :

**Composition du Bureau (NOM, Prénom) :**

Président :

Vice - Président :

Secrétaire :

Secrétaire - adjoint :

Trésorier :

Trésorier Adjoint :

Autres membres du bureau :

Nombre d'adhérents de la commune (2022 /2023) :

Nombre d'adhérents hors commune (2022 /2023) :

*Pour les associations extérieures commune*

Nombre de marais chapelains bénéficiant de l'action de l'association :

Votre association a-t-elle une approche éducative pour les moins de 18 ans ?

***Si oui, laquelle ?***

***Nombre de jeunes de moins de 18 ans encadrés par l'association***

Votre association mène-t-elle une action de solidarité, d'intérêt social et ou humanitaire?

***Si oui, laquelle ?***

***Et vers quel public ?***

Votre association participe t-elle à l'organisation de manifestations communales

***Si oui, lesquelles ?***

Quelles sont les manifestations organisées par votre association?

***Désignations :***

---

**IMPORTANT :** Remplir obligatoirement les 3 annexes jointes au dossier.

**NB : Merci de nous joindre à la demande, un Relevé d'Identité Bancaire . Le numéro INSEE est obligatoire pour le versement de la subvention (si vous ne l'avez pas, demandez le par écrit : INSEE des Pays de Loire 105 rue de Français Libres / BP 77402 / 44274 NANTES CEDEX 02**

### **Attestation sur l'honneur**

Les soussignés, représentants légalement désignés de l'Association.....

certifient sincères et véritables les informations incluses dans le dossier de demande de subvention communale dont fait partie le présent document.

Date et signature :

**Le Président**

**Le Trésorier**

**SYNTHESE BUDGET****ANNEE 2021 / 2022 OU ANNEE 2022****Nom de l'association :** .....

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et fin d'exercice.

Exercice 2020 - 2021 ou 2021

Date de début :

Date de Fin :

<b>CHARGES (1)</b>	<b>TOTAL en €</b>	<b>PRODUITS (1)</b>	<b>TOTAL en €</b>
<b>60 - Achats</b>	<b>0</b>	<b>70 Ventes de produits finis, prest. services</b>	<b>0</b>
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockable (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Fournitures administratives		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	<b>0</b>
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>	<b>0</b>	Région	
Sous-traitance générale		Département	
Locations mobilières et immobilières		Communauté de communes	
Entretien et réparation		Commune	
Assurances		Fonds Européens	
Documentation		Fédération	
Divers		CNASEA (emplois aidés)	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	<b>0</b>	Autres (précisez)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions		<b>75 - Organismes sociaux (à détailler)</b>	<b>0</b>
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	<b>0</b>	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>
Impôts et taxes sur rémunérations du personnel		Dont cotisations	
Autres impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>	<b>0</b>	<b>76 - Produits financiers</b>	<b>0</b>
Rémunérations du personnel			
Charges sociales		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	<b>0</b>
Autres charges de personnel			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>78 - Reprise sur amortis. et provisions</b>	<b>0</b>
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - Dotation aux amortissements,</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL (2)</b>	<b>0</b>
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>0</b>	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	<b>0</b>
Bénévolat		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES (2)</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT = PRODUITS - CHARGES</b>		<b>0</b>	

(1) Seules les rubriques vous concernant sont à remplir

**SITUATION DE TRESORERIE DE L'ASSOCIATION:**

Sommes sur compte bancaire:

Sommes sur livrets:

Autres:

**BUDGET PREVISIONNEL**  
**ANNEE 2022 /2023 OU ANNEE 2023**

**Nom de l'association :** .....

Si votre association est soumise aux obligations du plan comptable, vous n'avez pas besoin de remplir cette partie, mais vous joindrez une copie de votre budget prévisionnel approuvé par les instances statutaires, si celui-ci est établi en respectant la nomenclature du plan comptable associatif.

Dans le cas où l'exercice de l'association est différent de l'année civile, il vous appartient de préciser les dates de début et fin d'exercice.

Exercice 2021-2022 ou 2022

Date de début :

Date de Fin :

<b>CHARGES (1)</b>	<b>TOTAL en €</b>	<b>PRODUITS (1)</b>	<b>TOTAL en €</b>
<b>60 - Achats</b>	0	<b>70 Ventes de produits finis, prest. services</b>	0
Achats d'études et de prestations de services		Marchandises	
Achats non stockés de matières et fournitures		Prestations de services	
Fournitures non stockable (eau, énergie)		Produits des activités annexes	
Fournitures d'entretien et de petit équipement			
Fournitures administratives		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	0
Autres fournitures			
<b>61 - Services extérieurs</b>	0	Région	
Sous-traitance générale		Département	
Locations mobilières et immobilières		Communauté de communes	
Entretien et réparation		Commune	
Assurances		Fonds Européens	
Documentation		Fédération	
Divers		CNASEA (emplois aidés)	
<b>62 - Autres services extérieurs</b>	0	Autres (précisez)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications			
Déplacements, missions et réceptions		<b>75 - Organismes sociaux (à détailler)</b>	0
Frais postaux et de télécommunication			
Services bancaires, autres			
<b>63 - Impôts et taxes</b>	0	<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>	0
Impôts et taxes sur rémunérations du personnel		Dont cotisations	
Autres impôts et taxes			
<b>64 - Charges de personnel</b>	0	<b>76 - Produits financiers</b>	0
Rémunérations du personnel			
Charges sociales		<b>77 - Produits exceptionnels</b>	0
Autres charges de personnel			
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>		<b>78 - Reprise sur amortis. et provisions</b>	0
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			
<b>68 - Dotation aux amortissements,</b>		<b>79 - Transfert de charges</b>	
<b>TOTAL (2)</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL (2)</b>	<b>0</b>
<b>86 - Emplois des contributions volontaires en nature</b>	0	<b>87 - Contributions volontaires en nature</b>	0
Bénévolat		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Secours en nature		Dons en nature	
<b>TOTAL DES CHARGES (2)</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>0</b>

(1) Seules les rubriques vous concernant sont à remplir

(2) Le budget doit être en équilibre (total des charges = total des produits)

